



## Histoire du Québec et du Canada

---



**1534** : Le roi français demande à Jacques Cartier de découvrir certaines îles et pays : on croit qu'il y a une grande quantité d'or et d'autres richesses. Jacques Cartier effectue donc trois voyages de découverte. Il prend possession du territoire au nom du roi de France en plantant une croix à Gaspé. L'année suivante, il remonte le Saint-Laurent, hiverne à Stadaconé (site de l'actuelle ville de Québec) et se rend à Hochelaga (aujourd'hui Montréal). Pendant l'hiver, vingt-cinq (25) de ses hommes meurent du scorbut. En 1536, il retourne en France.

Lors de son dernier voyage, le découvreur rapporte des minéraux qu'il croit être de l'or et des diamants. Ce n'était que du fer et du quartz. La France se désintéresse alors de cette lointaine contrée.

**1550** : Des Français manifestent un intérêt pour les ressources poissonnières, notamment dans la province de Terre-Neuve. Les pêcheurs font sécher le poisson sur les rives, établissent des contacts avec les Autochtones et rapportent des fourrures en France.

**1580-1590** : Plusieurs pêcheurs se tournent vers le commerce des fourrures. Cette activité finit par amener les Français loin à l'intérieur du continent.

**1608** : Samuel de Champlain, considéré comme le fondateur de la Nouvelle-France, construit une habitation à Québec. Il reprend les visées de Jacques Cartier de découvrir une percée vers les Indes. Cet établissement permet de se rapprocher des zones riches en fourrures, mais aussi de resserrer les contacts avec les autochtones et de favoriser l'exploitation. L'envergure d'une telle entreprise oblige la formation de compagnies.

**1608 à 1663** : L'administration de la colonie est confiée à des compagnies de commerce formées de marchands de diverses villes de France. Les compagnies qui se succèdent s'engagent à peupler et à développer l'Amérique, en retour du privilège d'exploiter ses ressources.

**1663** : Québec n'est encore qu'un comptoir commercial. L'exploitation de la fourrure s'oppose à celle de l'agriculture. La rencontre des cultures s'avère néfaste aux nations autochtones, décimées par la guerre et la maladie. La population française est très peu nombreuse. L'administration de la colonie s'avère un échec. La Compagnie remet la destinée de la Nouvelle-France entre les mains du roi.

L'entrée en scène du roi Louis XIV favorise cette colonie dont il fait une véritable province de France. Il la dote d'une organisation administrative hiérarchisée, veille au peuplement, étend son emprise territoriale et permet la multiplication des entreprises économiques. Le régiment érige des forts, ravage des villages et démontre la puissance militaire française. Quatre cents (400) soldats restent au pays pour le coloniser. La royauté facilite également la migration de quelque 850 filles à marier, pour la plupart, orphelines de militaires. On favorise la natalité. Dorénavant, la population se renouvelle à 90 % grâce aux enfants nés dans la colonie.

Un intendant est responsable de la justice, de la police et des finances. Un Conseil souverain agit comme tribunal d'appel et enregistre les actes législatifs du roi.

**Début du 18e siècle :** Environ 250 personnes vivent dans une dizaine d'agglomérations à Terre-Neuve. L'Acadie compte près de 1 500 habitants et habitantes.

**1735 :** Une route de terre relie pour la première fois Montréal à Québec. La fourrure constitue encore 70 % des exportations. Les budgets de la colonie sont constitués à 80 % de dépenses militaires. La construction de fortifications à la façon européenne y occupe une part beaucoup plus importante que le resserrement du réseau d'alliances avec les nations autochtones. La France estime cependant que la Nouvelle-France coûte cher et rapporte peu.

**1756 à 1763 :** La guerre de Sept Ans oppose la Grande-Bretagne et la France. Les colonies britanniques peuplées de 1 500 000 d'habitants sont beaucoup plus nombreuses que les 70 000 personnes de la colonisation française en Amérique du Nord.

**Le 13 septembre 1759 :** Les troupes du général James Wolfe infligent une défaite à celles du Marquis de Montcalm sur les plaines d'Abraham, à Québec. L'année suivante, Montréal tombe à son tour.

**1763 :** Le Traité de Paris est l'acte officiel où la France cède sa colonie à l'Angleterre. La France a donné à l'Amérique un legs inestimable : le peuple canadien-français. Ce peuple résiste aux tentatives d'assimilation et réussit à s'affirmer par leur langue, leur religion et leurs institutions. Cette nation est regroupée sur un territoire restreint, difficile à pénétrer, développant un mode de vie, des pratiques sociales et des traditions propres.

**22 juin 1774 :** L'Acte de Québec est voté et entre en vigueur le 1er mai 1775. Il instaure le droit civil français, le droit criminel anglais, la liberté de religion chez les catholiques romains et la nomination d'un gouvernement par un conseil. Il prévoit l'extension des frontières de la province jusqu'à la vallée de l'Ohio. Après la guerre, la Grande-Bretagne donne à la colonie le nom de « province de Québec ». Les francophones catholiques, appelés habitants ou Canadiens, cherchent à préserver leur mode de vie au sein de l'Empire britannique anglophone dirigé par des protestants.

**1776 :** Les treize colonies britanniques au sud du Québec proclament leur indépendance et forment les États-Unis. Plus de 40 000 personnes fidèles à la Couronne, les « loyalistes », fuient l'oppression de la Révolution américaine afin de s'établir en Nouvelle-Écosse et au Québec. Le premier regroupement de loyalistes qui compte 1124 réfugiés en provenance de la Nouvelle-Angleterre, arrive à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Cette immigration aura pour conséquence la formation du Nouveau Brunswick et du Haut-Canada.

**1791 :** L'Acte constitutionnel divise la province de Québec en deux entités :

- le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario), essentiellement loyaliste, protestant et anglophone
- le Bas-Canada (aujourd'hui le Québec), surtout catholique et francophone

L'Acte accorde pour la première fois aux deux Canadas des assemblées législatives élues par la population. Le nom Canada devient alors officiel et sera toujours utilisé par la suite.

**21 janvier 1793** : La première assemblée élue du Bas-Canada, à Québec, débat pour savoir si l'on utilisera le français et l'anglais.

**1793** : Le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario) est la première province de l'Empire britannique à abolir l'esclavage.

**1833** : Le Parlement britannique abolit l'esclavage dans tout l'Empire.

**1840** : Le Haut-Canada et le Bas-Canada sont réunis pour former la Province du Canada. La première colonie de l'Amérique du Nord britannique à se doter d'un gouvernement pleinement responsable est la Nouvelle-Écosse, en 1847-1848.

**1867** : Les représentants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Province du Canada (Ontario et Québec réunis), avec l'appui des Britanniques, travaillent ensemble pour créer un nouveau pays. Ils instaurent deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial.

L'ancienne Province du Canada est séparée en deux nouvelles provinces : l'Ontario et le Québec, qui, ensemble, avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, forment le nouveau pays appelé le Dominion du Canada. Chaque province élit sa propre assemblée législative et exerce son autorité sur des domaines de leur compétence.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est adopté par le Parlement britannique en 1867. Le Dominion du Canada est officiellement créé le 1er juillet 1867.

Sir John Alexander Macdonald devient le tout premier PM du Canada. Il pratiquait comme avocat à Kingston, en Ontario. Son portrait figure sur les billets de dix dollars.

**1870** : Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest sont ajoutés au Dominion du Canada.

**1871** : La Colombie-Britannique s'ajoute au Dominion du Canada.

**1873** : L'Île-du-Prince-Édouard s'ajoute au Dominion du Canada.

**1898** : Le territoire du Yukon s'ajoute au Dominion du Canada.

**1905** : L'Alberta et la Saskatchewan s'ajoutent au Dominion du Canada.

**1914-1917** : La Première Guerre mondiale ; quand l'Allemagne attaque la Belgique et la France et que la Grande-Bretagne déclare la guerre, plus de 600 000 Canadiens participent à la guerre sur une population totale de huit millions.

**1918** : La plupart des citoyennes canadiennes de 21 ans et plus ont maintenant le droit de voter aux élections fédérales.

**1939-1945** : La Seconde Guerre mondiale débute quand Adolf Hitler, le dictateur de l'Allemagne, envahit la Pologne et conquiert une grande partie de l'Europe. Le Canada s'unit à ses alliés démocratiques pour combattre et vaincre cette tyrannie par la force des armes. Plus d'un million de Canadiens participent.

**1940** : En raison notamment du travail de Thérèse Casgrain, le Québec a accordé le droit de vote aux femmes.

**1949** : Terre-Neuve-et-Labrador s'ajoute au Dominion du Canada.

**Années 1960** : Cette décennie est une époque de changements rapides au Québec ; c'est la Révolution tranquille. Beaucoup de Québécois cherchent à se séparer du Canada.

**1969** : Le Parlement fédéral adopte la Loi sur les langues officielles, garantissant des services offerts en français et en anglais par le gouvernement fédéral partout au Canada.

**1980** : Une consultation populaire est déclenchée par le gouvernement du Parti québécois (PQ) pour donner suite à la promesse faite lors de l'élection de 1976 de tenir un référendum sur le projet de souveraineté du Québec. Ce référendum invite la population québécoise à se prononcer sur le mandat de négocier un nouvel accord constitutionnel avec le reste du Canada. Les Québécois refusent la proposition dans une proportion de près de 60 %. Le référendum de 1980 est suivi par des négociations constitutionnelles.

**1982** : Après beaucoup de négociations, la Constitution est modifiée sans l'accord du Québec.

La Loi constitutionnelle de 1982 marque l'obtention de la pleine indépendance, en permettant au Canada de modifier sa Constitution sans l'approbation de la Grande-Bretagne, et enchâsse également la Charte des droits et libertés dans la Constitution du Canada qui constitue la loi suprême du pays.

La Grande-Bretagne approuve l'accord, qui est signé par la reine Elizabeth II.

**1995** : Ce référendum sur la souveraineté du Québec se solde avec le même résultat que celui de 1980. Les Québécois refusent la proposition dans une proportion de 50,58%.

**1999** : Le Nunavut s'ajoute au Dominion du Canada.

---